

ASSURANCE AUTO

2 MOIS OFFERTS*

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2021



ASSURÉMENT HUMAIN

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**

+
**GEL DES
TARIFS AUTO
EN 2021****

*2 mois de cotisation offerts, la 1^{ère} année (hors droit d'entrée, contribution attentats et fonds d'entraide), pour toute souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2021. Offre non cumulable avec toute offre en cours.

**GEL DES TARIFS = Maintien des tarifs 2020 pour toute souscription d'un contrat AUTO PASS dont l'échéance est comprise entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, hors évolution des taxes et hors effets liés au bonus-malus et à la sinistralité individuelle, à conditions et garanties identiques.

Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

GMF ASSURANCES - Société Anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.



TBWA|PARIS Réf. : 0719.2 – Février 2021